

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 03 avril 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

Mme EUSEBE donne procuration à M. VIZIERES

M. DAOUDI donne procuration à M. SAINTE-CROIX

M. LACHAS donne procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU donne procuration à Mme FOURSANE

Monsieur ROLLET donne procuration à M. LANTERI après avoir quitté la séance à 23h44, lors du vote sur la délibération n° 3.4

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Monsieur BOULTAME a rejoint la séance à 20h41, au moment du relevé de décisions

Mme FIDI et Mrs GABIRON, MERLET ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250409-1-2-04-2025-DE

Date de télétransmission : 14/04/2025

Date de réception préfecture : 14/04/2025

Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.2/04/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la commande publique,

VU les articles L.1612-12, L.1612-13, L.1612-14, L.2121-14, L.2121-31 et L.2311-5 du code général des collectivités territoriales relatifs aux modalités de vote des comptes administratifs,

VU la délibération n° 1.1/04/2025 du Conseil municipal du 9 avril 2025 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024,

CONSIDERANT les dispositions de l'article R.2311-12 du CGCT qui précise que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte financier unique, sachant que ce besoin de financement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser,

CONSIDERANT les résultats de chacune des sections du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024, tels qu'indiqués dans le compte financier unique,

CONSIDERANT le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de - 1 496 621.35 € qui se compose du résultat d'investissement de l'exercice 2024 de - 966 079.09 € et de la reprise du résultat antérieur de - 530 542.26 € (hors restes à réaliser),

CONSIDERANT le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 5 420 636.07 € qui se compose du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de 1 344 602.09 € et de la reprise du résultat antérieur de 4 076 033.98 €,

CONSIDERANT la réunion de la commission « Finances » en date du 24 mars 2025,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D’AFFECTER LE DEFICIT D’INVESTISSEMENT de - 1 496 621.35 € en section d’investissement, au compte 001 « Solde d’exécution de la section d’investissement reporté », en dépenses.


ARTICLE 2 : D’AFFECTER UNE PARTIE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, conformément aux dispositions de l’article R2311-12 du CGCT, à la couverture du besoin de financement de la section d’investissement, à hauteur de - 1 496 621.35 €, sur le compte de recettes 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

ARTICLE 3 : D’AFFECTER LE SOLDE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT, à hauteur de 3 924 014.72 € en section de fonctionnement sur le compte de recettes 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l’exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne : 14 AVR. 2025

.....

La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l’Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.